

Q. Je veux dire qu'il ne faut pas que la banque produise dans ce cas du numéraire?—R. Si le déposant fait son remboursement par chèque, voulez-vous dire?

Q. Oui, par chèque?—R. Certainement; il faut que la banque produise du numéraire afin de rencontrer ses paiements.

M. Irvine:

Q. Est-ce que vous recommandez que la banque conserve des espèces pour faire face à ces emprunts?—R. Oui, afin de faire face aux prêts et aux dépôts.

Q. Auriez-vous la bonté de nous dire le montant requis afin de faire face à tous les prêts au Canada à cet égard?—R. C'est me poser une question plutôt difficile.

Q. Cela est consigné, n'est-ce pas?—R. Je ne le sais pas.

Le PRÉSIDENT: Peut-être le sous-ministre pourra-t-il répondre à cette question avec plus d'exactitude. Dans la pratique, les banques considèrent ou non cet argent comme un dépôt. Je dépose \$1,000 et on les met à mon crédit. Je les laisse entièrement ou partiellement, et si j'ai besoin du numéraire je fais un chèque et j'obtiens peut-être le produit de mon escompte.

M. Ernst:

Q. Mais il faut qu'il vienne de quelque part. Les dépôts ne sont pas augmentés. Il peut venir de l'extérieur ou d'une autre banque?—R. Je répète que la création de dépôts par des prêts est vraie dans une certaine mesure seulement.

M. Spencer:

Q. Quand cette mesure est-elle atteinte?—R. Peut-être devrais-je vous citer un exemple. Il arrive souvent—peut-être ne me permettra-t-on pas de faire allusion aux banques américaines—mais il arrive souvent qu'elles insistent sur l'ouverture d'un certain nombre de dépôts gratuits, afin de s'en tenir à leurs coutumes relatives aux prêts. Elles sont bien plus particulières à certains égards qu'au Canada. Un homme qui obtiendrait \$5,000 devrait s'attendre à laisser 20 p. 100 de son compte.

Q. Diriez-vous que tous les prêts sont consentis d'après les comptes d'épargne?—R. Non.

Q. Vous dites que non?—R. Oui.

Q. Admettriez-vous qu'une garantie placée par un client est un moyen de créer l'emprunt?—R. C'est une garantie pour la banque.

Q. La garantie crée le prêt?—R. La banque pourrait ne pas prêter d'après la réputation seule de son client. C'est la garantie qui lui permet d'avoir du crédit.

Q. Il ne faut pas nécessairement qu'une banque ait un excédent de dépôts à même lesquels elle puisse pour consentir un prêt?—R. Elle pourrait avoir un dépôt sur demande pour y faire face.

Q. Mais est-ce qu'il lui faudrait avoir un dépôt sur demande pour lui accorder ce prêt?—R. Il faut qu'elle ait des ressources de quelque genre. Il faut qu'elle ait les fonds pour les avancer.

Q. Est-ce que vous pouvez définir ce point avec plus de détails?—R. Je pense que le comité a entendu assez de témoignages auparavant. Je ne crois pas pouvoir y ajouter quoi que ce soit.

Q. Je pense que sir Edmund Walker a déclaré qu'il ne faut que 4 p. 100 dans le cas de quelques effets, tels que les billets et les pièces d'or ou d'argent. Feriez-vous vôtre cette déclaration?—R. Je ne puis le dire. Je ne suis pas en mesure de le dire. Sir Edmund Walker était une autorité très éminente, et après avoir donné à la question la plus grande considération, je ne suis pas prêt à la combattre, et je ne tiendrais pas non plus à dire que je la fais mienne nécessairement.